



Pavillon France

FURNITURE CHINA - SHANGHAI

10 – 13 septembre 2024



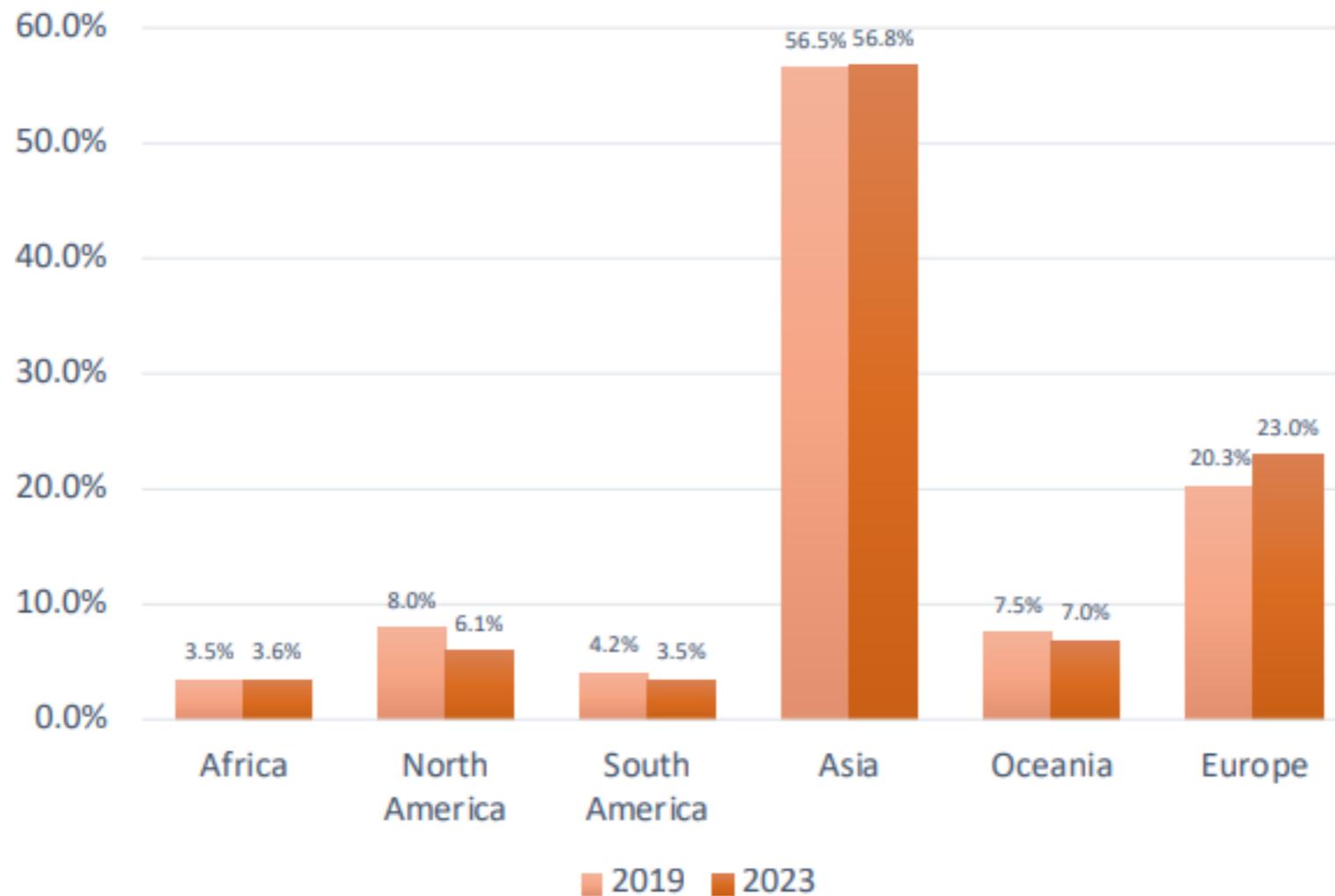
**French
furniture**

Retour sur l'édition 2023 – Total visiteurs

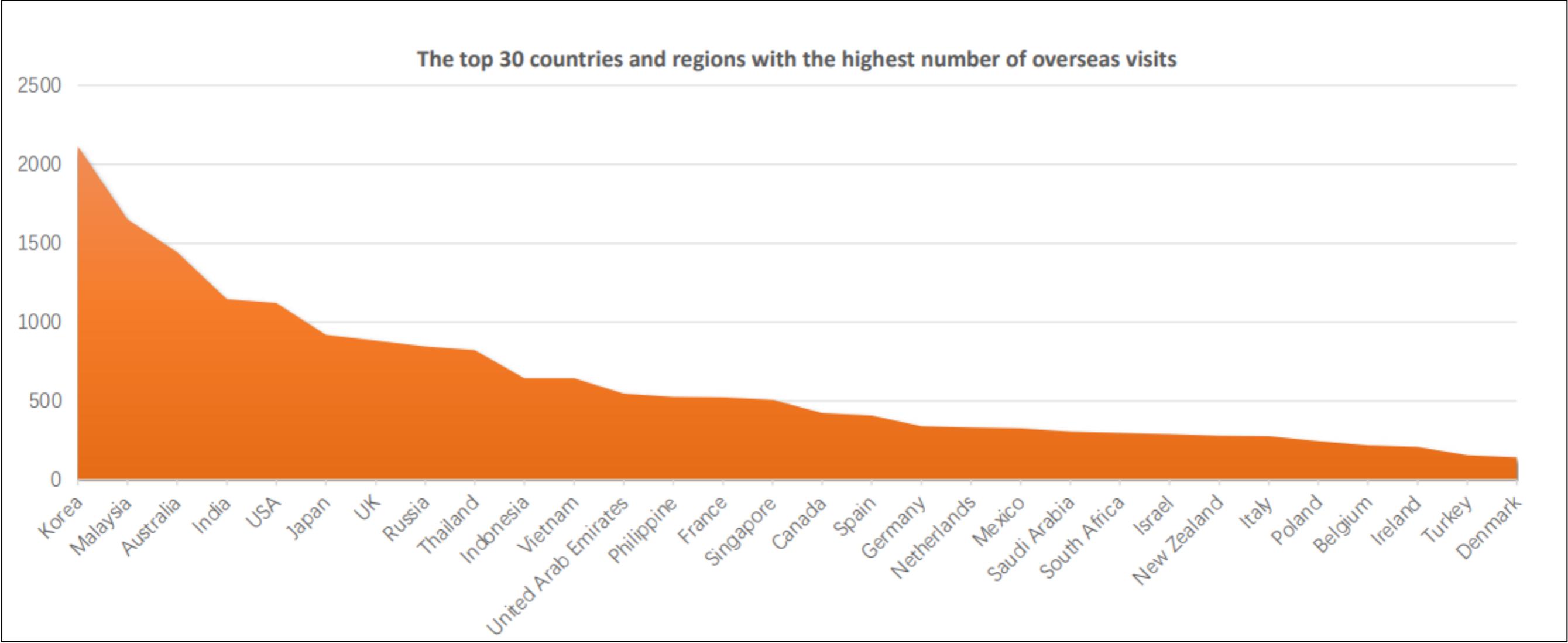
Unexpectedly, overseas visits surged by **13.2%**.

There were **25,595** overseas visits from **143** countries and regions, comprising **56.8%** from Asia, **23.0%** from Europe, **9.6%** from the Americas, **7.0%** from Oceania, and **3.6%** from Africa.

Share by continents (2023 vs 2019)

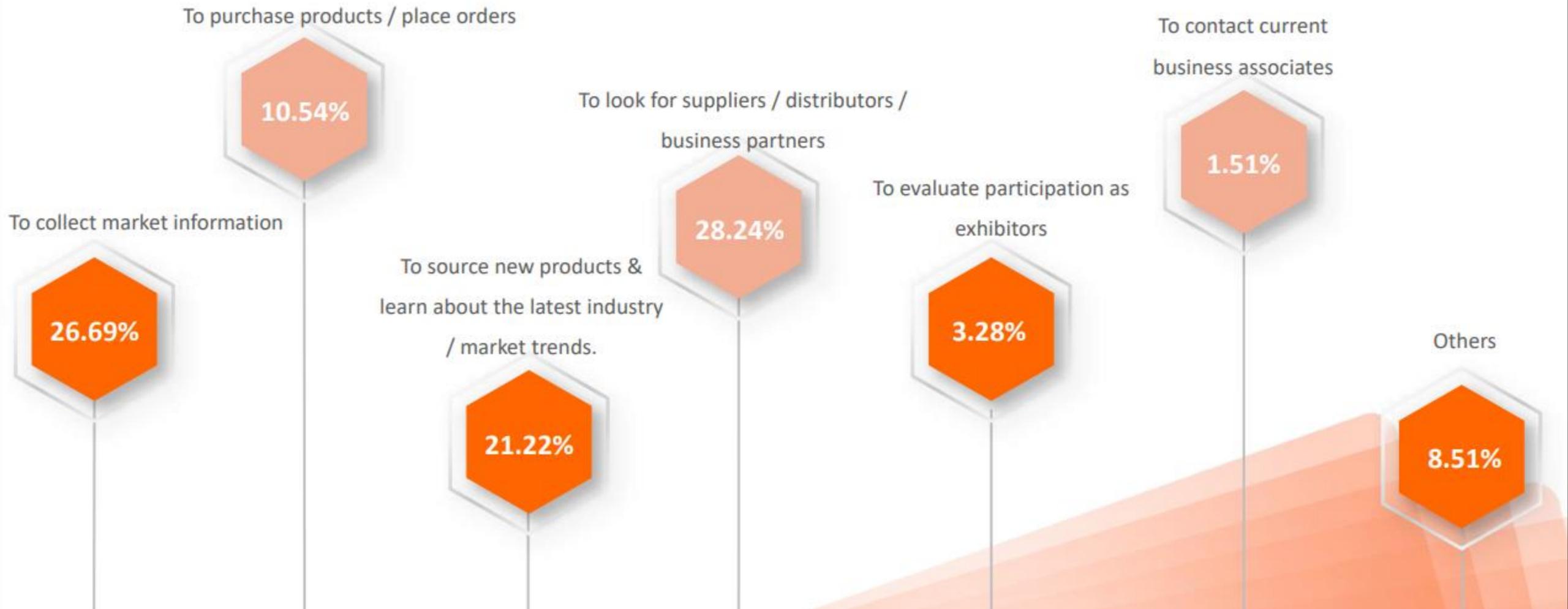


Retour sur l'édition 2023 – Provenance visiteurs étrangers



Retour sur l'édition 2023 – Motivation de visite

Purpose of Visit

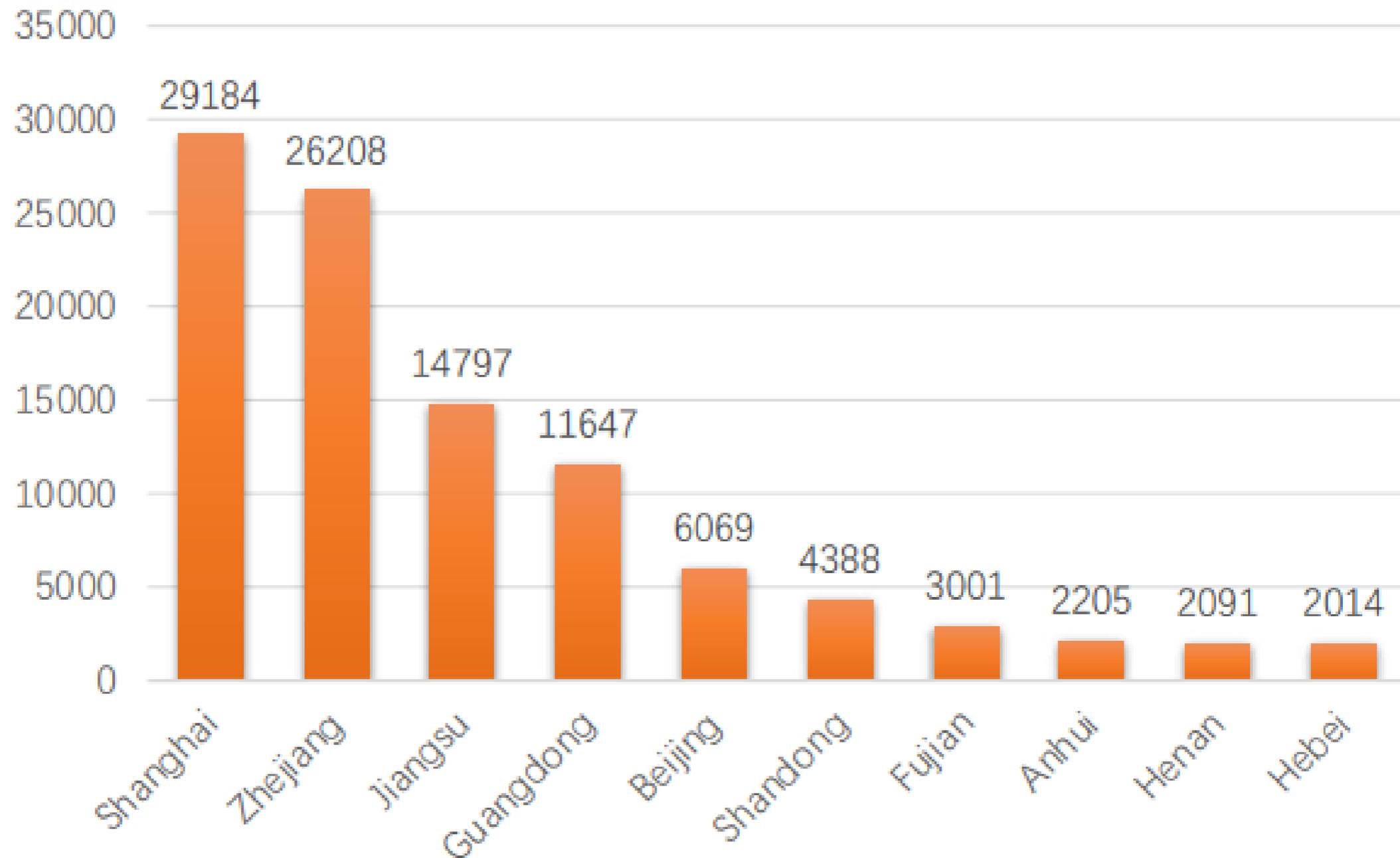


Visitor Analysis



Retour sur l'édition 2023 – Répartition visiteurs chinois

The top 10 provinces by domestic visits figures



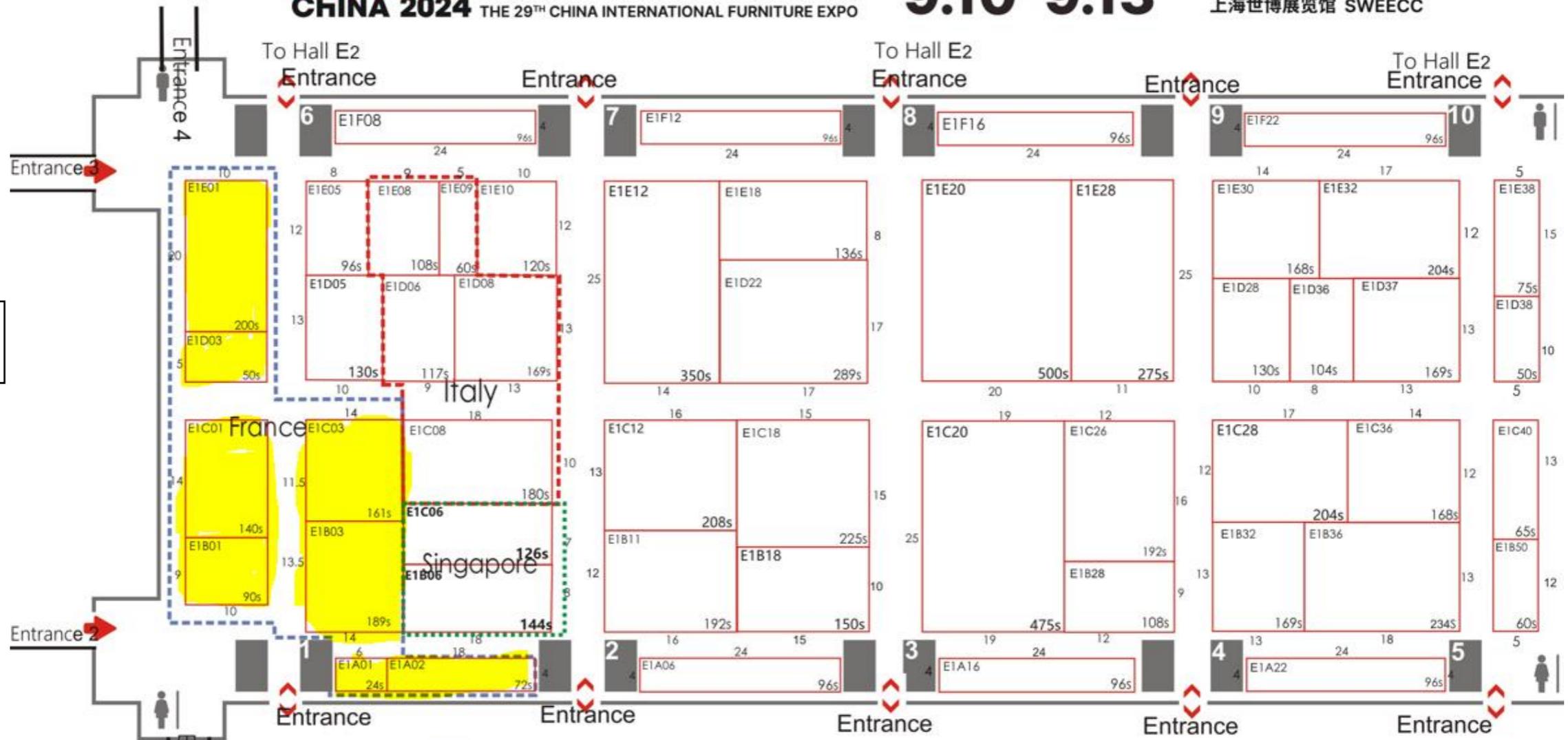
LE PAVILLON FRANÇAIS

La collective GEM conserve son emplacement Premium dans le Hall dédié aux marques internationales à l'entrée du Pavillon E1

FURNITURE CHINA 2024 第二十九届中国国际家具展览会
THE 29TH CHINA INTERNATIONAL FURNITURE EXPO

9.10-9.13

上海新国际博览中心 SNIEC
上海世博展览馆 SWECC



Zone jaune pré-réservée

HALL E1 International Brand Hall



PLANNING D'ENVOI DES ELEMENTS

AVANT LE
6 mars 2024

- Bulletin d'inscription GEM signé
- Premier acompte de 50 % (par chèque ou virement à l'ordre de MEDIFA, cf [RIB MEDIFA](#) ci-dessous)

À PARTIR DE
Mars
Jusqu'au 31
mai

- Validation des emplacements
- Calage de la construction générale et des constructions complémentaires intérieures à chaque stand
- Éléments de promotion obligatoires pour figurer sur le BtoB Portal JIGLE.COM

impératif pour faire valider votre participation par l'organisateur

AU
31 mai 2024
Dernier délai

- Solde de la participation selon devis (par chèque ou par virement à l'ordre de MEDIFA, cf [RIB MEDIFA](#) ci-dessous)

Titulaire du compte	Domiciliation	IBAN	SWIFT BIC
MEDIFA	SG PARIS BERCY ENTR, 10 av Ledru-Rollin 75012 PARIS	FR76 3000 3033 2400 0200 2940 822	SOGEFRPP



**French
furniture**

#MY
FURNITURE
IS FRENCH

Bulletin d'inscription Pavillon France
Salon Furniture China Shanghai
du 10 au 13 septembre 2024



**French
furniture**

#MY
FURNITURE
IS FRENCH

La société représentée par

prendra part à l’action collective menée par MEDIFA pour l’Ameublement français au Salon Furniture China Shanghai 2024

(action collective financée à partir de 3 entreprises participantes assujetties à la taxe affectée)

s’engage à communiquer à MEDIFA – service International (GEM) les éléments de mesure de la réussite de l’évènement à court, moyen et long terme (aux fins d’évaluation du ROI)

Responsable du dossier

Nom Prénom

Fonction Ligne directe

Portable Email

Responsable Marketing / Communication

Nom Prénom

Fonction Ligne directe

Portable Email

Responsable de la facturation (si différent du responsable du dossier)

Nom Prénom

Ligne directe Email



**French
furniture**

#MY
FURNITURE
IS FRENCH

Manifestations, Etudes et Développement des Industries Françaises de l’Ameublement

MEDIFA SARL au capital de 100 000 € • RCS Paris B 490 746 617 • n° TVA FR 53 490 746 617 • SIRET n° 490 746 617 00011

120 avenue Ledru Rollin • 75011 Paris • Tél. : +33 1 44 68 18 00

Internet : www.ameublement.com

La prestation comprend :

- Un espace équipé livré clé en main,
 - Une construction qualitative
 - Le fonctionnement quotidien du collectif pendant toute la durée du salon (électricité, nettoyage)
 - L'inscription digitale obligatoire au salon (logo de la marque, présentation de l'entreprise, nouveaux produits)
-

La prestation ne comprend pas :

- **Les compléments de construction intérieurs et aménagements de votre stand (cloisons intérieures, podiums...) sur devis et non financés par le CODIFAB**
 - La souscription obligatoire d'une assurance individuelle garantissant les matériels et produits exposés
 - Les frais de transport, de repas et de séjour des personnels de l'entreprise
 - L'acheminement et l'installation des produits sur stand, les formalités douanières
-

La participation par entreprise est établie sur présentation de factures et fera l'objet d'une **aide CODIFAB exceptionnelle déduite du coût de participation**

(1) Offre subventionnée réservée exclusivement aux entreprises acquittant la Taxe Ameublement. Prix sous réserve du projet approuvé par le CODIFAB.



**French
furniture**

#MY
FURNITURE
IS FRENCH

Manifestations, Etudes et Développement des Industries Françaises de l'Ameublement

MEDIFA SARL au capital de 100 000 € • RCS Paris B 490 746 617 • n° TVA FR 53 490 746 617 • SIRET n° 490 746 617 00011

120 avenue Ledru Rollin • 75011 Paris • Tél. : +33 1 44 68 18 00

Internet : www.ameublement.com

Montant prévisionnel de la participation :

Surface d’exposition : m ² X 400 € HT(*)	= HT
Forfait Digital Trade Show (2 500 € HT / marque)	= HT
Sous-total	 € HT
Déduction aide CODIFAB (50%)	- € HT *
Montant total à régler :	 € HT
+ Montant de la TVA (+ 20%) :	 €
Montant total de l’acompte prévisionnel à régler :	 € TTC

(*) coût forfaitaire revu si variation de la parité €/€/\$
 (*) aide réservée aux entreprises acquittant la Taxe Ameublement

Echéancier de paiement :

- 1^{er} acompte de 50% du montant prévisionnel TTC, à verser à la signature du bulletin d’inscription (cf CGV)

par chèque n° (à joindre à ce bulletin) ou par virement réalisé le

- Le solde de 50% du montant prévisionnel TTC à verser avant le **31 mai 2024**

par chèque n° (encaissé en juin 2024) ou par virement réalisé le

- Le solde de participation, à régler sur la base de la facture finale émise dans les 30 jours suivant la fin du Salon

Titulaire du compte	Domiciliation	IBAN	SWIFT BIC
MEDIFA	SG PARIS BERCY ENTR, 10 av Ledru-Rollin 75012 PARIS	FR76 3000 3033 2400 0200 2940 822	SOGEFRPP

reconnaît avoir pris connaissance et accepter les conditions générales de vente (CGV) de MEDIFA SARL

Fait à Cachet et signature :

Le



**French
furniture**

#MY
FURNITURE
IS FRENCH

Manifestations, Etudes et Développement des Industries Françaises de l’Ameublement

MEDIFA SARL au capital de 100 000 € • RCS Paris B 490 746 617 • n° TVA FR 53 490 746 617 • SIRET n° 490 746 617 00011

120 avenue Ledru Rollin • 75011 Paris • Tél. : +33 1 44 68 18 00

Internet : www.ameublement.com

MEDIFA SARL – Conditions générales de vente « salons professionnels »



**French
furniture**

#MY
FURNITURE
IS FRENCH

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les « CGV ») régissent les rapports existants entre MEDIFA SARL et tout Expositant, acteur professionnel de l'ameublement, du Pavillon « My furniture is French » à des salons professionnels (désignés ci-après par le Salon).

Il est précisé que la signature de l'Expositant sur le « Bulletin d'inscription » implique l'adhésion sans réserve aux CGV détaillées ci-après et dont il atteste avoir pris entière connaissance.

Le fait que MEDIFA SARL ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales de ventes, ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque des dites conditions.

MEDIFA SARL, agissant pour le compte de l'Ameublement français, organise pour des entreprises de l'ameublement, via le service International - GEM - des actions collectives dédiées au développement international dont

l'organisation de participation collective (espace mutualisé et scénographié) à des salons professionnels.

Ces dernières bénéficient, pour partie, de subventions du CODIFAB (Comité professionnel de développement des industries françaises de l'ameublement et du bois) réservées aux entreprises acquittant la taxe fiscale ameublement.

Article 1 : Inscription

Toute participation au Pavillon « My furniture is French » lors d'un Salon doit être confirmée par écrit à l'aide du bulletin d'inscription, dûment complété, signé et revêtu du cachet de l'entreprise, à retourner à l'adresse mail suivante :

export@ameublement.com
ou par courrier à
MEDIFA SARL – Service
International (GEM)
120 avenue Ledru Rollin –
75011 PARIS.

Les inscriptions ne sont prises en compte que si elles sont accompagnées de l'acompte correspondant mentionné sur le bulletin d'inscription.

Chaque inscription est traitée par ordre d'arrivée et aucune inscription ne sera prise en compte sans le versement de l'acompte.

Article 2 : Montant de la participation – Modalités de paiement – Facturation

• 2.1 Montant de la participation :

Les prix sont indiqués en euros hors taxes sur chaque bulletin d'inscription.

Le montant de la participation comprend le prix du m² alloué à l'Expositant participant ainsi que les frais fixes imposés par le Salon, dont le contenu est détaillé dans le bulletin d'inscription.

Le montant de la participation ne comprend pas l'assurance, les frais de transports, de repas et d'hébergement du personnel et représentants de l'Expositant, les frais d'acheminement, dédouanement et d'installation des produits de l'Expositant, les commandes supplémentaires relatives à l'aménagement de l'espace alloué à l'Expositant (demande en sus du « stand de

base », ex : cloison supplémentaire...).

Sur le bulletin d'inscription, ne peut figurer que le montant provisoire de la participation. Le nombre de mètres carrés alloué à l'Expositant est ajusté en fonction de la surface totale du Pavillon « My furniture is French » et de la répartition de chaque surface allouée aux Expositants du Pavillon.

Sur cette base, et en fonction des frais des consommations réelles sur le Salon (électricité, eau, gaz, accès Internet, main d'œuvre salon...), frais de fonctionnement de l'espace mutualisé, des commandes supplémentaires et du montant éventuel de la subvention accordée, le prix définitif sera établi dans les deux mois suivant la fin du Salon, permettant de calculer le solde restant dû par l'Expositant.

• 2.2 Modalités de paiement :

Un premier acompte doit être versé lors de la signature du bulletin d'inscription.

Un deuxième acompte est à verser au plus tard un mois avant la date d'ouverture du Salon.



Le solde est à régler dans les 30 jours suivant la date d'émission de la facture.

- **2.3** Tout retard de paiement à l'échéance entraîne automatiquement, et sans mise en demeure, l'application de pénalités de retard calculées à un taux égal à trois fois le taux de l'intérêt légal, et ce sans préjudice de tous dommages et intérêts qui pourraient être réclamés à l'entreprise inscrite.

Outre les pénalités de retard prévues ci-dessus, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros sera due.

Article 3 : Assurances de l'Exposant

L'Exposant est tenu de souscrire une assurance garantissant sa responsabilité civile dans le cadre de sa présence et de sa participation au Salon, pour répondre de ses responsabilités et de celles des personnes dont il répond vis-à-vis de toutes personnes physiques ou morales présentes sur le stand, et notamment lors des

présentations dynamiques et statiques.

Il appartient à l'Exposant de souscrire toutes autres assurances d'usage en la matière rendues nécessaires en raison des risques encourus à l'occasion de sa participation au Salon, et notamment une assurance couvrant les biens exposés contre les vols, casses, pertes et/ou dommages matériels, dans la mesure où ces derniers ne sont pas garantis au titre de la police souscrite par l'Organisateur du Salon.

La ou les polices souscrites par l'Exposant doivent obligatoirement comporter une clause de renonciation à recours inconditionnelle au profit de MEDIFA.

L'Exposant s'engage à garantir les personnes morales et physiques précitées contre toute action en réclamation dont elles pourraient être l'objet de la part de tout intéressé et à faire garantir les conséquences pécuniaires d'un tel pacte par son assureur.

Article 4 : Annulation - désistement

En cas de désistement, d'annulation de l'Exposant ou en cas d'inoccupation du stand pour une cause quelconque, les sommes versées seront acquises à MEDIFA SARL, à titre d'indemnité, même dans le cas où la surface de l'Exposant a été relouée.

Article 5 : Règlement général du Salon

Le Participant s'engage à respecter le règlement général du Salon pour lequel il s'est inscrit et déclare en avoir pris connaissance et abandonner tout recours contre MEDIFA, du fait de tout dommage corporel, matériel et/immatériel, direct et/ou indirect, résultant d'incendie, explosion ou dégâts des eaux ainsi que toute perte d'exploitation.

Article 6 : Données à caractères personnel

Les données à caractère personnel recueillies à l'occasion de l'inscription de

l'Exposant font l'objet d'un traitement dont le responsable est MEDIFA SARL – 120 avenue Ledru Rollin, Paris 11eme. Ces données sont collectées aux fins de gestion de l'inscription de l'Exposant à l'évènement organisé par MEDIFA pour le compte de l'Ameublement français.

Elles sont destinées au service International (GEM) de MEDIFA et seront conservées pendant toute la durée de votre relation avec MEDIFA – service GEM.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer auprès du responsable de traitement du service International de MEDIFA à l'adresse suivante : **export@ameublement.com**, en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité.



**French
furniture**

#MY
FURNITURE
IS FRENCH

Manifestations, Etudes et Développement des Industries Françaises de l'Ameublement

MEDIFA SARL au capital de 100 000 € • RCS Paris B 490 746 617 • n° TVA FR 53 490 746 617 • SIRET n° 490 746 617 00011

120 avenue Ledru Rollin • 75011 Paris • Tél. : +33 1 44 68 18 00

Internet : www.ameublement.com

En cas de difficulté en lien avec la gestion de vos données personnelles, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Article 7 : Propriété intellectuelle – Droit à l'image

- **7.1** L'Exposant certifie MEDIFA être en possession des droits de propriété intellectuelle des produits, créations et marques exposés sur le Pavillon « My furniture is French » durant le Salon et se conformer aux dispositions légales en vigueur.
- **7.2** L'Exposant est informé que des films et/ou photographies seront réalisés sur le Pavillon « My furniture is French ». L'Exposant autorise MEDIFA et l'Ameublement français à utiliser et diffuser les films et/ou photographies sur lesquels peuvent apparaître ses logos, marques et produits, aux fins de communication et d'information sur cet événement et tout autre sujet en lien avec l'industrie de l'ameublement.

L'exposant ne souhaitant pas apparaître dans ces diffusions doit en aviser MEDIFA et l'Ameublement français par écrit avant l'ouverture du Salon.

L'Exposant garantit MEDIFA de tout recours et/ou réclamation(s) de tout tiers du fait du non accomplissement de ses obligations.

Article 8 : Force majeure

Est un cas de force majeure tout événement indépendant de la volonté de la société MEDIFA et faisant obstacle à l'organisation du Pavillon « My furniture is French ».

Constituent notamment des cas de force majeure des locaux inaccessibles, incendie, guerre, calamité publique, décision de l'organisateur du Salon ou décision des autorités locales ou françaises.

La survenance d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du code civil, a pour conséquence la résiliation de l'inscription de l'Exposant, ce dernier n'ayant droit à aucune compensation ni indemnité.

Les sommes restant disponibles après le paiement de toutes les dépenses engagées seront réparties entre les Exposants inscrits au prorata des sommes versées par eux, sans qu'ils puissent, de convention expresse, exercer un recours, à quelque titre et pour quelque cause que ce soit contre MEDIFA.

Article 9 : Responsabilité

La responsabilité de MEDIFA ne saurait en aucun cas être recherchée ou mise en cause du fait d'un manquement par un Exposant ou l'un de ses mandataires, salariés, ou par toute personne présente à la demande de l'Exposant, à toute législation ou réglementation en vigueur dans le pays du Salon.

MEDIFA ne pourra être tenu pour responsable de toute décision imposée par l'Organisateur du Salon. MEDIFA n'encourt à l'égard de l'Exposant aucune responsabilité au cas ou des interdictions ou des refus d'autorisation édités par les autorités locales et françaises empêchent soit sa participation au Salon, soit la présentation de certains produits.

Article 10 : Droit applicable - Compétence

La loi applicable est la loi française.

Tout litige relatif à la formation ou à l'exécution de la commande sera à défaut d'accord amiable de la compétence exclusive du tribunal de commerce de PARIS.

Merci
de votre attention

Contacts

Isabelle Hernio

Directrice International

01 44 68 18 67 / 06 80 43 23 36

isabelle.hernio@ameublement.com

Audrey Michel

Assistante Développement International

01 44 68 18 65 / 06 87 57 50 37

audrey.michel@ameublement.com



**French
furniture**